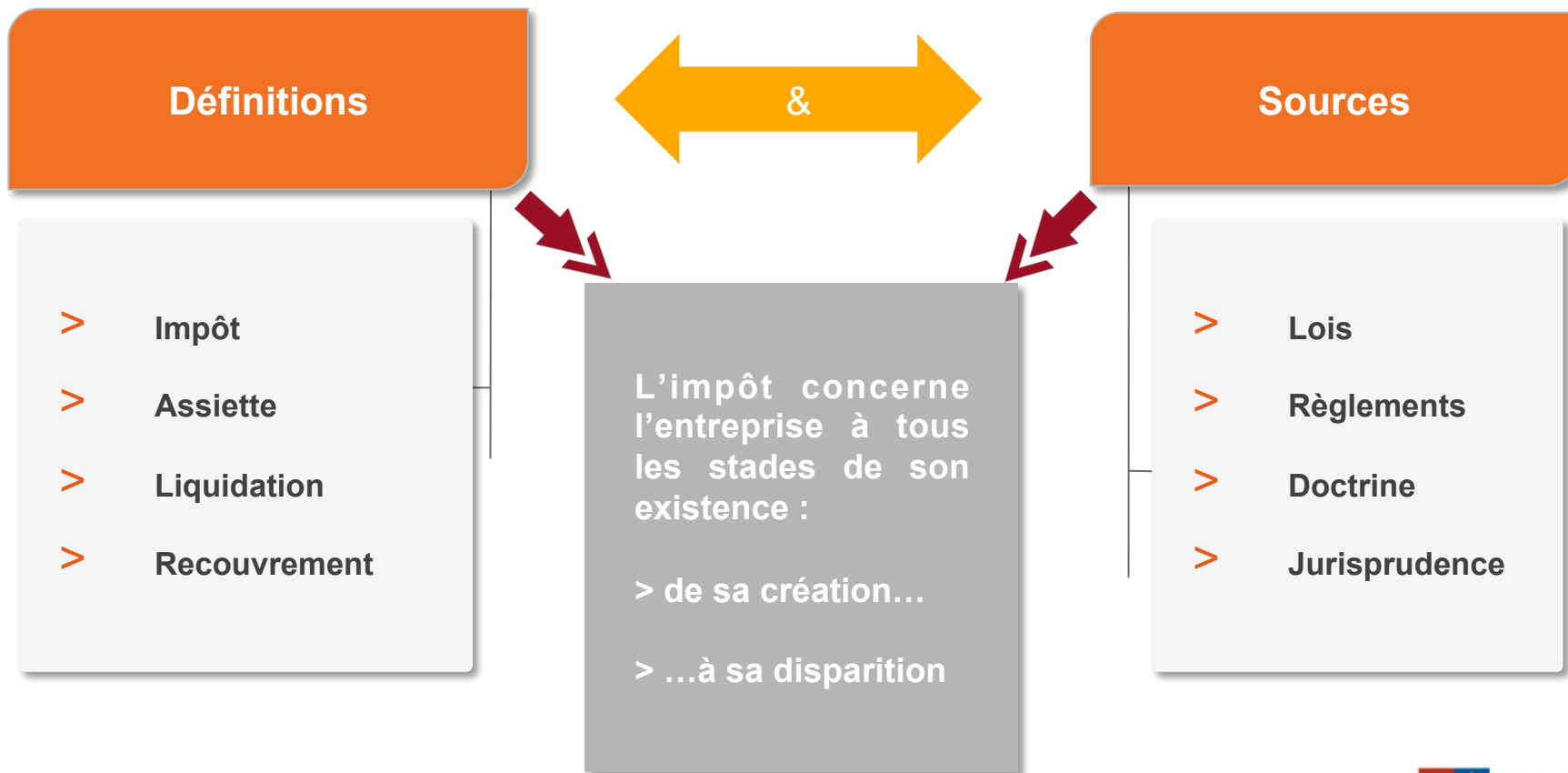


MODULE
> GESTION

THÈME 4
> COMPRENDRE LE SYSTÈME FISCAL MAROCAIN



1. **Définition et source du droit fiscal**
2. **Classification des différents types d'impôts afférents à l'entreprise**
3. **Présentation des principaux impôts auxquels l'entreprise est confrontée**
4. **La double position de l'entreprise face à l'impôt**
5. **Points à retenir**





Classification des différents impôts

Impôts directs »

- > Impôts sur les sociétés
- > Taxe professionnelle
- > Droits d'enregistrements
- > Etc.

Impôts indirects »

- > Taxe sur la Valeur Ajoutée
- > Droits de douanes
- > Etc.

Principe général :

Imposition des revenus de l'entreprise

- > 2 types de revenus :
 - Profits personnels
 - Profits de l'entreprise
 - > Identifier :
 - les revenus dits professionnels
 - les autres formes de revenus
- 2 statuts fiscaux distincts

Différentes

catégories d'impôts

- > Impôt sur les sociétés
- > Impôt sur les Revenus
- > Taxe professionnelle
- > Taxe sur les services communaux
- > TVA
- > Droits d'enregistrement
- > Droits de timbres

En tant que débitrice de l'impôt



- > IS
- > TSC
- > TP

Face aux impôts et taxes, l'entreprise se positionnera :

- > tantôt comme débitrice desdites impositions
- > tantôt comme collectrice des diverses taxes pour le compte du trésor

En tant que collectrice de l'impôt



- > IR des salariés
- > TVA
- > CNSS
- > Etc.

Définitions et sources

- > Chaque impôt répond à un régime propre
- > Il doit être appréhendé de façon autonome (qu'il s'agisse des déclarations, des taux appliqués ou encore des exonérations accordées)
- > Chaque impôt prend sa source dans différents textes législatifs ou réglementaires qu'il convient d'interpréter à travers la doctrine administrative.

Classification fiscale

Une classification binaire:

- > Les impôts directs,
- > Les impôts indirects

Principaux impôts commerciaux

- > Tout entrepreneur doit savoir définir ses revenus dits professionnels (soumis aux divers impôts y afférent)
- > Les résultats de l'entreprise sont soumis à diverses impositions :
 - IS,
 - IR,
 - TVA,
 - TP,
 - CNSS ...

Double position de l'entreprise

Selon l'impôt concerné l'entreprise se positionnera :

- > soit comme un simple « collecteur » des dites impositions,
- > soit comme un « débiteur » de celles-ci